

1. *Débitrice:*

Pronuptia International SA, 1000 Lausanne

2. *Déclaration de faillite:* 16.01.2009

3. *Procédure:* ordinaire

3.1 *Première assemblée des créanciers:* 25.02.2009, 10:00,
Hôtel Alpha-Palmiers, Petit-Chêne 34, Lausanne

4. *Délai de production:* 09.03.2009

5. *Remarques:* Prononcé de faillite rendu par le Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne (liquidation ordinaire).

Par ce même prononcé, le juge de la faillite a désigné Jean-Claude Gaudin, Directeur d'Intermandat SA, Société Fiduciaire à Lausanne, en qualité d'administrateur spécial provisoire.

Délai pour les productions des créances et autres droits: 9 mars 2009 en mains de l'administration spéciale provisoire de la faillite, p.a. Intermandat SA, Société Fiduciaire, case postale 610, 1001 Lausanne,

Les débiteurs et ceux qui détiennent des biens de la taillille, à quelque titre que ce soit, sont tenus, sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'administration spéciale provisoire.

Intermandat S.A., Société Fiduciaire
1001 Lausanne

(04872664)